

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués SAR

Samedi 20 mars 2021 à 9 heures, en visioconférence

Ordre du jour

1. Souhails de bienvenue et ouverture de la 145^e assemblée des délégués SAR
2. Information sur le déroulement de la séance et les votations
3. AD SAR 2020 vote par correspondance, rapport M^e Brêchet, notaire, Delémont
4. Rapport du président
5. Rapports publiés dans la RSA de mars 2021
6. Finances :
 - Comptes 2020
 - Rapport des vérificateurs (sections Lausanne, Lucens, Martigny)
 - Budget de fonctionnement 2021
 - Budget d'investissement 2021
 - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2021 (Lucens, Martigny, Montagnes neuchâteloises)
7. Comité :
 - Démission du comité : Mme Sonia Burri Schmassmann, JU
 - Se représentent :
 - Benoît Droz, fédération vaudoise (élu en 2018)
 - Olivier Mooser : fédération du Jura bernois (élu en 2018)
 - Présentation du/de la membre de la société genevoise
 - Présentation du/de la membre de la fédération jurassienne
 - Présentation du/de la membre de la fédération valaisanne
8. Cotisations partenaires
9. Soutien aux initiatives populaires du 13 juin 2021
 - « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »
 - « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »
10. Concours des ruchers 2021
11. Journée suisse des abeilles, Lyss, 19 juin 2021
12. Confirmation de l'assemblée 2022 (FR) et organisation 2023 (VD)
13. Divers
14. Parole aux invités

Vuippens, le 31 janvier 2021

Bilans comparés au

	31.12.2019	31.12.2020
ACTIF	CHF	CHF
Circulants		
Liquidités	275 842.35	276 246.80
Epargne, fonds	160 157.50	243 088.25
Actifs transitoires	15 890.45	23 317.95
Stock matériel, labels, médailles	20 798.00	18 820.00
Stock livres et cours de base	66 631.00	48 731.00
Immobilisés		
Bibliothèque	1.00	1.00
Titres	1 000.00	1 000.00
Total de l'actif	<u>540 320.30</u>	<u>611 205.00</u>
PASSIF		
Fonds étrangers		
Passifs transitoires	26 583.55	43 375.30
Fonds propres		
Fonds Propagande et publicité	69 373.05	68 636.17
Fonds Aide à l'apiculture	15 597.25	15 310.25
Fonds Assurances vol et déprédation	133 063.70	141 923.45
Fonds Bertrand	15 323.85	15 327.70
Fonds Outils pédagogiques	9 697.00	10 317.85
Capital	270 681.90	316 314.28
Total du passif	<u>540 320.30</u>	<u>611 205.00</u>

Comptes d'exploitation comparés

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2020	Budget 2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHARGES				
Exploitation				
Administration	26 834.15	27 317.00	27 200.00	32 600.00
Comité	34 002.90	26 910.20	33 500.00	33 350.00
Frais administratifs	2 192.95	1 047.65	2 700.00	1 250.00
Informatique administration	-	616.80	-	1 100.00
Assemblée des délégués, vétérans SAR	10 080.05	4 925.48	11 800.00	6 000.00
Sondage	4 800.00	-	-	-
Evénements	277.30	5 000.00	6 000.00	1 000.00
Plateforme abeilles.ch	2 073.25	-	2 000.00	2 000.00
Maintenance informatique	4 039.00	828.00	3 000.00	2 000.00
Assurances	1 260.00	1 238.80	1 200.00	1 720.00
Frais de la bibliothèque	214.00	294.80	600.00	600.00
Frais de journal	91 216.55	90 741.10	91 800.00	91 300.00
Frais de l'agenda	3 807.60	3 279.70	4 000.00	3 500.00
Cotisations à charge	42 828.00	42 828.00	42 900.00	42 900.00
Vols et déprédations	3 914.00	2 760.00	5 000.00	5 000.00
Frais de vente livre et classeur de formation	13 539.50	18 765.15	16 000.00	16 000.00
Frais de vente matériel marketing	2 410.35	6 174.58	3 000.00	3 000.00
Concept d'exploitation	1 500.00	1 600.00	1 880.00	-
Charges Outils pédagogiques	2 182.20	1 156.80	-	-
apisuisse/apiservice/brevet fédéral : frais de participation aux séances, refacturés aux instances	6 696.00	5 594.55	7 000.00	6 000.00
Impôts	2 400.00	1 968.95	2 400.00	1 300.00
Frais bancaires	397.62	451.14	650.00	650.00
Total charges exploitation	256 665.42	243 498.70	262 630.00	251 270.00
Vulgarisation				
Conseillers apicoles	19 923.75	16 342.50		
Moniteurs éleveurs	31 518.75	19 777.50		
Formation des cadres et autres charges	26 595.35	14 076.40	68 450.00	68 450.00
Provision cours de base et cours non donnés	-	9 346.70		
Participation des fédérations au déficit (1/3)	-5 797.12	-		
Total charges vulgarisation	72 240.73	59 543.10	68 450.00	68 450.00

Contrôle du miel

Matériel, préposé SAR	3 074.55	6 065.50	<i>4 500.00</i>	<i>4 500.00</i>
Contrôleurs d'exploitation	13 921.00	13 275.00	<i>11 200.00</i>	<i>11 200.00</i>
Frais administratifs	1 489.50	3 120.80	<i>2 000.00</i>	<i>2 000.00</i>
Total charges contrôle du miel	18 485.05	22 461.30	<i>17 700.00</i>	<i>17 700.00</i>

Elevage

Charges CE-SAR	86 737.90	82 486.00	68 000.00	80 000.00
Indemnités	4 020.70	4 031.30	4 050.00	4 050.00
Stations de fécondations	1 300.00	1 300.00	1 300.00	1 300.00
Total charges élevage	92 058.60	87 817.30	<i>73 350.00</i>	<i>85 350.00</i>

Total des charges

439 449.80	413 320.40	422 130.00	422 770.00
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

PRODUITS

Exploitation

Cotisations membres	196 426.00	197 884.00	<i>190 000.00</i>	<i>195 000.00</i>
Abonnements individuels	7 301.85	7 026.05	<i>7 000.00</i>	<i>7 000.00</i>
Annonces du journal	22 287.60	29 683.25	<i>25 000.00</i>	<i>27 000.00</i>
Surprimes	6 574.00	5 336.00	<i>5 700.00</i>	<i>5 200.00</i>
Ventes livres	24 485.60	34 914.50	<i>24 000.00</i>	<i>24 000.00</i>
Annonces de l'agenda	1 800.00	2 188.00	<i>2 000.00</i>	<i>2 000.00</i>
Recettes matériel marketing	1 512.00	6 403.00	<i>1 500.00</i>	<i>1 500.00</i>
Recettes Outils pédagogiques	4 665.00	1 772.80	-	-
Recettes diverses	1 896.45	864.35	<i>500.00</i>	<i>500.00</i>
apisuisse/apiservice/brevet fédéral : rbt frais de participation aux séances	6 696.00	5 594.55	<i>7 000.00</i>	<i>6 000.00</i>
Intérêts des fonds	121.95	87.30	<i>100.00</i>	<i>50.00</i>
Total recettes exploitation	273 766.45	291 753.80	<i>262 800.00</i>	<i>268 250.00</i>

Vulgarisation

Subvention	60 646.50	59 543.10	<i>51 030.00</i>	<i>51 030.00</i>
Total recettes vulgarisation	60 646.50	59 543.10	<i>51 030.00</i>	<i>51 030.00</i>

Contrôle du miel

Recettes contrôle du miel	12 328.15	21 842.35	<i>13 400.00</i>	<i>13 400.00</i>
Ventes labels	28.00	700.00	-	-
Total recettes contrôle du miel	12 356.15	22 542.35	<i>13 400.00</i>	<i>13 400.00</i>

Elevage				
Subvention élevage	67 690.20	72 780.10	68 000.00	66 600.00
Recettes élevage	19 081.00	20 794.00		20 000.00
Total recettes élevage	86 771.20	93 574.10	68 000.00	86 600.00
Total des produits	433 540.30	467 413.35	395 230.00	419 280.00
Résultat d'exploitation	-5 909.50	54 092.95	-26 900.00	-3 490.00

Pertes & profits

	Attributions CHF	Prélèvements CHF
Résultat d'exploitation		54 092.95
Attributions et prélèvements fonds (détails aux pages suivantes)		
Fonds Assurances vol et déprédation	8 859.75	
Fonds Propagande et publicité		736.88
Fonds Aide à l'apiculture		287.00
Fonds Bertrand	3.85	
Fonds Outils pédagogiques	620.85	
	<u>9 484.45</u>	<u>55 116.83</u>
Bénéfice de l'exercice	45 632.38	
	55 116.83	55 116.83

Attributions et prélèvements fonds

Fonds Assurances vol et déprédation

Etat au 01.01.2020		133 063.70
<i>Produits</i>		
Intérêts (0.05 %)	66.55	
Primes de base	7 456.00	
Surprimes	5 336.00	
<i>Charges</i>		
Assurance (prime RC)	-1 238.80	
Vols et déprédations	-2 760.00	
Attribution 2020		8 859.75
Etat au 31.12.2020		141 923.45

Fonds Bertrand**Etat au 01.01.2020** **15 323.85***Produits* Intérêts BCF 3.85*Charges* Attribution du prix non attribué**Attribution 2020** **3.85****Etat au 31.12.2020** **15 327.70****Fonds Propagande et publicité****Etat au 01.01.2020** **69 373.05***Produits* Intérêts (0.05 %) 34.70

Publicité 6 403.00

Charges Publicité, matériel -6 174.58

Frais administratifs -1 000.00

Prélèvement 2020 **-736.88****Etat au 31.12.2020** **68 636.17****Fonds Aide à l'apiculture****Etat au 01.01.2020** **15 597.25***Produits* Intérêts (0.05 %) 7.80*Charges* Frais de la bibliothèque -294.80**Prélèvement 2020** **-287.00****Etat au 31.12.2020** **15 310.25****Fonds Outils pédagogiques****Etat au 01.01.2020** **9 697.00***Produits* Intérêts (0.05 %) 4.85

Recettes Outils pédagogiques 1 772.80

Charges Charges Outils pédagogiques -1 156.80**Attribution 2020** **620.85****Etat au 31.12.2020** **10 317.85****Etat des titres**

	31.12.2019		31.12.2020	
	CHF		CHF	
Union suisse des paysans				
part sociale nominative	1	1 000.00	1	1 000.00
		<u>1 000.00</u>		<u>1 000.00</u>

Budget d'investissement

	Montant CHF
Projet de digitalisation de la Revue suisse d'apiculture	
Offre de la bibliothèque de l'ETH Zürich (12.06.2020)	46 110.00
Opération initiale (Digitalisation, OCR, traitement et archivage)	
Financement	
Pris en charge par la bibliothèque de l'ETH Zürich	31 990.00
Solde à la charge de la SAR	14 120.00
Total	46 110.00

Répartition exemplaires du journal

	Suisse	Europe	Autres	Administration et archives	Total
Total	38 578	605	29	710	39 922
en %	96.63%	1.52%	0.07%	1.78%	100.00%
Moyenne par tirage	3 858	61	3	71	3 992
<i>2019</i>	<i>3 804</i>	<i>57</i>	<i>3</i>	<i>80</i>	<i>3 944</i>

Coût moyen unitaire par abonné

Charges		<i>comparatif 2019</i>
Impression	70 431.75	
Envoi	15 505.85	
Gestion	2 340.75	
Frais annexes	620.70	
Coût total	88 899.05	<i>88 437.10</i>
<i>(la différence avec la rubrique Frais de journal sont le coût des encarts qui ont été refacturés)</i>		
Produits		
Annonces	29 683.25	<i>22 287.60</i>
Charges nettes	59 215.80	<i>66 149.50</i>
Tirage total	39 922	<i>39 437</i>
Coût unitaire par abonné	1.48	<i>1.68</i>
Coût annuel par abonné (10 numéros)	14.83	<i>16.77</i>

Contrôle du miel

unité	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Labels		Total
	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Quantité	CHF	CHF
		40.00		3.00		0.10		0.00	
PRODUITS									
Fédération Neuchâteloise	12	480.00	165	495.00	26 299	2 629.90	53 413	-	3 604.90
Fédération Genevoise	5	200.00	22	66.00	3 549	354.90	8 264	-	620.90
Fédération du Jura bernois	4	160.00	39	117.00	4 365	436.50	4 280	-	713.50
Fédération du Jura	23	920.00	245	735.00	48 209	4 820.90	54 544	-	6 475.90
Fédération Valaisanne	20	800.00	79	237.00	15 434	1 543.40	4 976	-	2 580.40
Fédération Vaudoise	17	680.00	206	618.00	28 714	2 871.35	50 037	-	4 169.35
Fédération Fribourgeoise	23	920.00	169	507.00	22 504	2 250.40	43 290	-	3 677.40
Total	104	4 160.00	925	2 775.00	149 074	14 907.35	218 804	-	21 842.35
2019	136	5 440.00	447	1 341.00	55 472	5 547.15	94 966	-	12 328.15

unité	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Indemnités contrôleurs de section		Indemnités contrôleur de fédération			Total
	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Base ann.	Par contr. de section		CHF
							CHF	Quantité	CHF	
		60.00		3.00		50.00			30.00	
CHARGES										
Fédération Neuchâteloise	12	720.00	165	495.00	5	250.00	300.00	5	150.00	1 915.00
Fédération Genevoise	5	300.00	22	66.00	0	-	300.00	0	-	666.00
Fédération du Jura bernois	4	240.00	39	117.00	0	-	300.00	0	-	657.00
Fédération du Jura	23	1 380.00	245	735.00	3	150.00	300.00	3	90.00	2 655.00
Fédération Valaisanne	20	1 200.00	79	237.00	3	150.00	300.00	3	90.00	1 977.00
Fédération Vaudoise	17	1 020.00	206	618.00	9	450.00	300.00	9	270.00	2 658.00
Fédération Fribourgeoise	23	1 380.00	169	507.00	7	350.00	300.00	7	210.00	2 747.00
Total	104	6 240.00	925	2 775.00	27	1 350.00	2 100.00	27	810.00	13 275.00
2019	136	8 160.00	447	1 341.00	29	1 450.00	2 100.00	29	870.00	13 921.00

Bilan du compte vulgarisation 2020

Bilan compte vulgarisation

Décomptes fédérations		36 120.00
	- Moniteurs éleveurs	19 777.50
	- Conseillers apicoles	16 342.50
Formations cadres apicoles		614.10
Indemnités annuelles (revue, conseils débutants, élevage, vulgarisation)		13 362.30
Concours des ruchers		100.00
Conférences		0.00
Total vulgarisation		50 196.40
Financement OFAG		51 030.80
Ecritures transitoires		8 512.30
Bilan		9 346.70
Part du déficit à charge de la SAR (2/3)		0.00
Part du déficit à charge des cantons (1/3)		0.00

Décomptes

Canton	Conseillers apicoles			Moniteurs éleveurs		
	Total CHF	Remboursement SAR	Part Fédération	Total CHF	Remboursement SAR	Part Fédération
Fribourg	692.50	692.50	0.00	7 670.00	7 670.00	0.00
Genève	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Jura	540.00	540.00	0.00	1 578.75	1 578.75	0.00
Jura bernois	0.00	0.00	0.00	522.50	522.50	0.00
Neuchâtel	810.00	810.00	0.00	993.75	993.75	0.00
Valais	5 700.00	5 700.00	0.00	3 470.00	3 470.00	0.00
Vaud	8 600.00	8 600.00	0.00	5 542.50	5 542.50	0.00
	16 342,50	16 342,50	0.00	19 777.50	19 777.50	0.00

Rapport de la Commission d'élevage SAR

	2019	2020
Solde au 31.12	37 356.51	51 410.61
Transitoires 31.12	2 034.00	5 000.00
Différence :	33.30	11 088.10
Revenus		
- Mesures morphologiques	7 080.00	6 535.00
- Cotisations pour frais administratifs	630.00	560.00
- Franc participatif	7 283.00	8 632.00
- Indemnités OFAG	67 690.20	72 780.10
- Analyses ADN individuelles	4 088.00	5 067.00
Total	86 771.20	93 574.10
Charges :		
- Mesures morphologiques : 452 mesures à 15 frs+ frais matériel	7 431.40	6 790.00 frs
- Versement pour indemnités TT19, Achat reines TT20, frais coordination, mesures morphologiques TT20	23 105.30	24 634.00
- Versement stations fécondations (ruches à mâles et reines pour zone de protection Hongrin) <i>(Soit 68 456.70 / 63 104.00 frs versés directement aux stations et au testage)</i>	37 920.00	31 680.00
- Analyses ADN	15 931.00	12 365.00
Provision analyses ADN restant à faire		5 000.00
- Séances CE SAR, journée romande ME	1 925.60	1 066.50
- Bureau, frais bancaires	305.50	451.50
- Divers (Séjour Weimar)	119.10	499.00
Total	86 737.90	82 486.00
Bénéfice au 31.12	33.31	11 088.10

Ce bénéfice relativement important est dû essentiellement à plusieurs facteurs :

- un bon taux de réussite lors des introductions des reines pour le TT20, d'où un nombre de reines achetées moins important qu'en 2019 (172 contre 195 en 2019)
- un nombre réduit de ruches en station à indemniser par rapport à 2019, le groupement Kiental ne faisant plus partie de la CE SAR. De plus, la préfécondation de Gastlosen n'avait pas eu lieu pour des raisons météorologiques.
- des indemnités OFAG un peu plus élevées pour 2019 que pour 2018.

Les analyses ADN n'étant pas encore faites sur toutes les ruches à mâles, une partie de ce bénéfice, estimée à environ 5 000 frs, pourra donc y être consacrée. Il nous permettra également de pouvoir maintenir nos indemnités telles qu'actuellement pour les ruchers de testage, quelle que soit l'issue des différents ruchers de testage.

Pour la CE SAR, Brigitte Arnold, caissière, St-Livres, le 13 janvier 2021

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2020

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Ce contrôle a été effectué à distance en raison de la situation sanitaire, entre le 24 et le 30 janvier 2021.

Il ressort de notre contrôle que :

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- les positions du bilan (actifs et passifs) au 31.12.2020 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.

Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 20 mars 2021 :

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un bénéfice d'exploitation de CHF 54'092.95 et un bénéfice d'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de CHF 45'632.38.
- de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

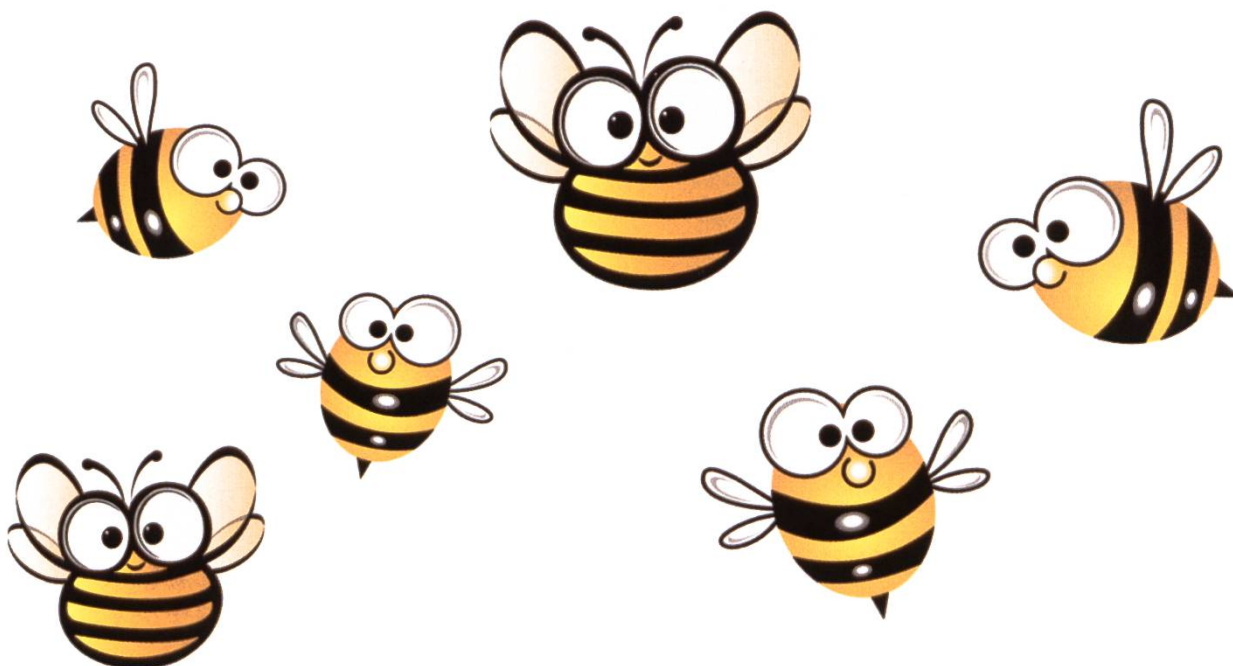
Fribourg, le 30 janvier 2021

Pour les sections vérificatrices :

Lausanne
Sibylle Lyon

Lucens
Steve Jaccoud

Martigny
Marylse Darbellay



Rapport de comptabilité 2020



Les comptes de l'exercice 2020 n'auront pas manqué d'être influencés par la situation sanitaire. En effet, les restrictions de rassemblement ont eu un impact sur tous les postes de charges concernés par des réunions, des cours ou des assemblées. Il en va ainsi des postes Assemblée des délégués, celle-ci ayant été « remplacée » par un vote par correspondance, Comité, car il n'y a pas de déplacement à défrayer lorsque les séances ont lieu en visioconférence, et Vulgarisation, en raison du grand nombre d'événements défrayés

dans ce cadre qui ont dû être annulés.

Du côté des recettes, on peut constater des ventes de livres bien plus importantes que l'année précédente ; peut-être un engouement à la suite du confinement, comme il a été constaté dans tous les domaines liés à la nature ? La nature, justement, nous a offert une belle récolte de miel, générant des recettes supplémentaires à la rubrique Contrôle du miel.

Des charges plus basses et des recettes plus élevées que d'ordinaire ont entraîné un résultat largement positif, dont quelques provisions ont été déduites, dans le respect des règlements et des normes, afin de réduire le bénéfice imposable. On peut citer la Journée suisse des abeilles, dont la charge budgétée dans la rubrique Événements est comptabilisée dans l'exercice 2020, même si l'événement a été reporté, ou le bénéfice du compte vulgarisation, provisionné entre autres pour l'impression du matériel des cours de base 2021.

Dans la revue de mars 2020, vous aurez peut-être lu le rapport de comptabilité de la Commission d'élevage SAR. Il s'agissait d'une étape avant l'intégration des positions comptables de cette commission dans la comptabilité SAR. Au bilan, elles sont intégrées dans les Liquidités et le Capital, et dans les pertes et profits, à la rubrique Elevage des charges et des produits. Le rapport comptable détaillé de la commission figure également dans ce numéro.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

David Gillon, caissier

Rapport de l'assurance contre le vol et les déprédations pour l'année 2020

Les attributions du poste de préposé aux assurances sont assurées par notre administratrice, Mme Aude Steiner, qui a enregistré les cas survenus durant l'année. Votre comité les a ensuite traités lors de ses séances.

En 2020, ce sont 6 apiculteurs qui ont annoncé 21 ruches, colonies ou nucléis sinistrés. Le montant total des indemnisations s'élève à **CHF 2'760.00**.

Vous trouvez sur le site internet www.abeilles.ch, rubrique Téléchargements & Liens, puis Statuts/règlements/formulaires, le règlement de l'assurance vol et déprédations.

Je vous rends attentifs à bien mettre à jour le nombre de ruches de votre cheptel lors du règlement des cotisations (montant de la surprime), mais également en cours d'année en cas de forte variation.

Enfin, lors d'un sinistre, n'oubliez pas de prendre des photos du lieu et du matériel endommagé, et décrivez de façon détaillée les événements dans le formulaire d'annonce.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

David Gillon, caissier

Rapport vulgarisation 2020



Comme dans beaucoup de domaines, les activités de vulgarisation ont été fortement perturbées par la pandémie. De nombreux cours et activités au sein des fédérations ont dû être annulés ou effectués par écrans interposés. Malgré ces perturbations, les vulgarisatrices et vulgarisateurs ont fait preuve de beaucoup d'imagination pour tout de même pouvoir transmettre leur passion et leurs connaissances. En plus des séances et présentations par vidéo-

conférence, certains ont également préparé des clips vidéo, effectué des visites de ruchers via skype ou multiplié les cours par petits groupes afin de respecter les règles sanitaires. Bien que nous nous réjouissons tous de pouvoir retrouver les rencontres conviviales « à l'ancienne », cette crise nous aura au moins permis d'explorer d'autres moyens de partager et de transmettre notre passion pour l'apiculture. Je tiens donc à remercier toutes les personnes œuvrant au bon fonctionnement de la vulgarisation, dont l'engagement est resté complet et qui ont su faire preuve d'imagination pour continuer d'apporter leur contribution à la bonne pratique apicole.

Subventions – Participation de la SAR et des fédérations/sociétés cantonales

Ce travail de vulgarisation est soutenu par la confédération (OFAG) via une subvention à apiculture, qui la répartit aux trois associations régionales selon leur nombre de membres. Le reste du budget (c.-à-d. le déficit) de la vulgarisation est pris en charge pour 2/3 par la SAR et 1/3 par les fédérations et sociétés cantonales. En 2020, tout comme en 2019, la SAR a reçu 22.6 %

de la subvention perçue par apisuisse. Cette proportion est, cette année encore, légèrement en notre faveur (mais au détriment de nos collègues suisses alémaniques de BienenSchweiz). Cette clef de répartition devrait encore être appliquée pour 2021, mais à partir de 2022 la part attribuée à la SAR devrait passer à 18.8 %, ce qui représentera une diminution d'environ 8'500 CHF.

Le montant des subventions 2020 reçues de l'OFAG se monte à 51'030.80 CHF, somme à laquelle s'ajoute un solde de 2019 de 8'512.30 CHF restitué par apisuisse. Le coût total du compte vulgarisation s'élevant à 50'196.40 CHF. En raison de la pandémie, le nombre de cours donnés a été limité. Le montant des défraiements demandés par les vulgarisatrices et vulgarisateurs a donc également été moins important que les autres années. Pour cette raison, le bilan est positif et il n'y a pas de déficit à assumer par les cantons. Le solde de 2020 sera utilisé pour l'impression des classeurs pour débutants ainsi que pour les formations des cadres.

En ce qui concerne l'avenir du soutien à la vulgarisation par la confédération, une nouvelle demande a dû être envoyée à l'OFAG pour le renouvellement des subventions à partir de 2022. Le dossier a été préparé avec nos collègues suisses allemands et tessinois et le montant de la subvention finalement attribué par l'OFAG à apisuisse reste stable en comparaison des années précédentes.

Formations

La formation continue des conseillers apicoles, moniteurs-éleveurs et contrôleurs du miel qui devait se tenir début mars à malheureusement dû être annulée au dernier moment en raison de la pandémie.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison apicole 2021 et vous encourage vivement à aller enrichir vos connaissances à l'occasion des différentes activités proposées par les vulgarisateurs de votre région.

Benoît Droz, responsable vulgarisation

Publicité

GABRIEL BERGER DES ABEILLES

Vente de matériel d'apiculture et de produits de la ruche.

Ruche bois Dadant 10 complète au prix exceptionnel de CHF 199.71

Fond ent. ventilé, porte, corps D10, 2 hausses D10 9C, cadres filés, nourrisseur, toit plat.

Ruche Warré bois complète au prix de CHF 105.58

Fond entièrement ventilé, porte, 3 corps, cadres filés, couvre-cadres, toit plat.

Sirop de nourrissage, cadres Dadant, cadres Warré, cire

Venez visiter notre site internet

Renseignements au 079.937.23.39

www.gabrielbergerdesabeilles.ch



Label d'or apisuisse

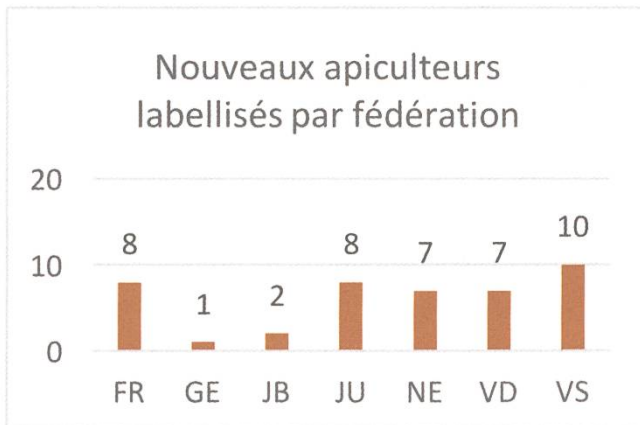
Rapport 2020



Après l'hiver le plus doux, la Suisse a connu en 2020 l'un des printemps les plus chauds et secs depuis 1864, permettant ainsi un développement rapide des colonies. Après un début d'été avec des températures dans la moyenne, de fortes chaleurs se sont produites vers la fin juillet et la première moitié d'août, avec peu de précipitations. Une année positive pour la production de miel et pour le label d'or apisuisse.

Labellisations

En 2020, 43 nouveaux apiculteurs ont adhéré au label d'or apisuisse, répartis dans les fédérations selon le graphique ci-dessous.

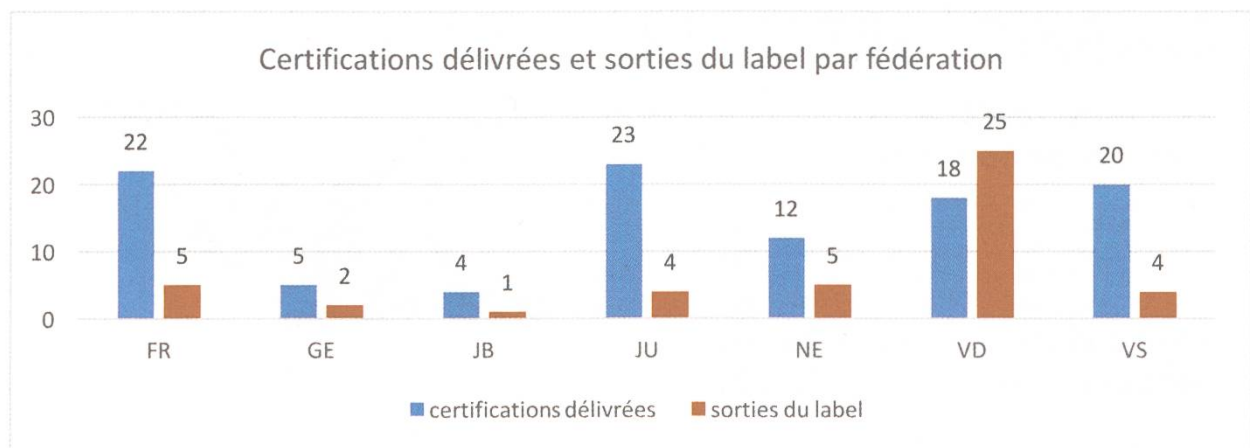


Durant toute cette saison, les contrôleuses et contrôleurs d'exploitation apisuisse pour la suisse romande ont effectué leur travail avec un très grand sérieux, ceci dans des conditions particulières liées à la crise sanitaire de la COVID-19. Je leur adresse mes plus vifs remerciements.

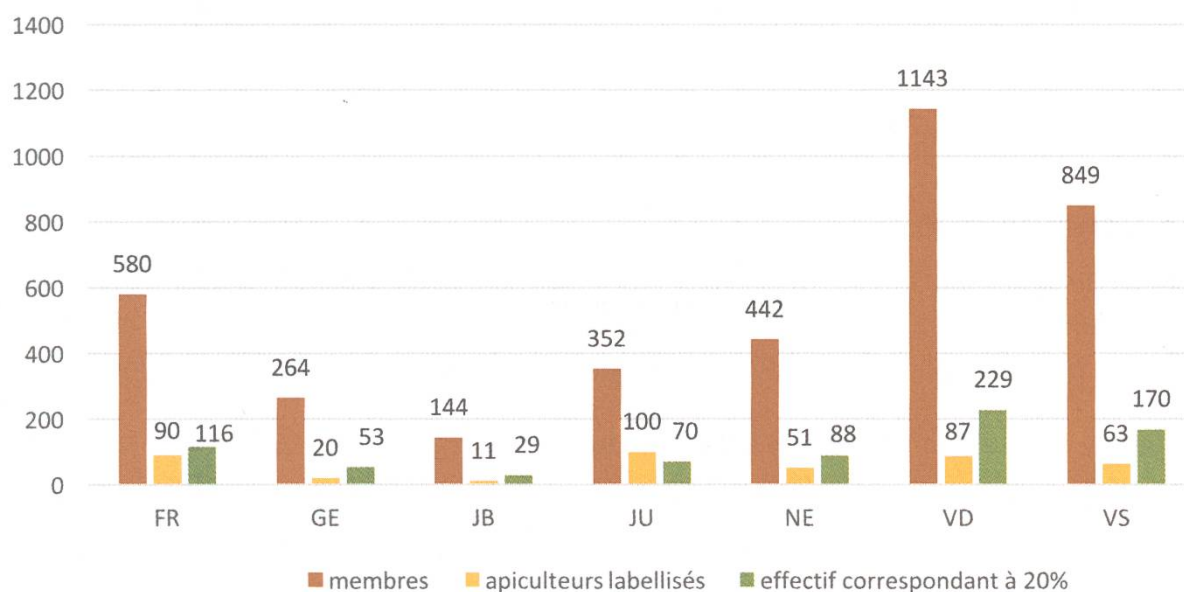
Au cours de cette année apicole, nous avons délivré 104 certificats pour le label d'or. Durant cette même période, 46 apicul-

teurs n'ont pas renouvelé leur contrôle d'exploitation, pour des raisons diverses : adhésion à un label régional, pertes de colonies, cessation d'activité, etc.

La liste des apiculteurs labellisés a été mise à jour fin décembre, celle-ci comprend les apiculteurs labellisés de 2017 à 2020. Les apiculteurs labellisés des années antérieures qui n'ont pas renouvelé le contrôle de leur exploitation ont été retirés de la liste, le contrôle d'exploitation étant valable 4 ans.



Membres et apiculteurs labellisés par fédération

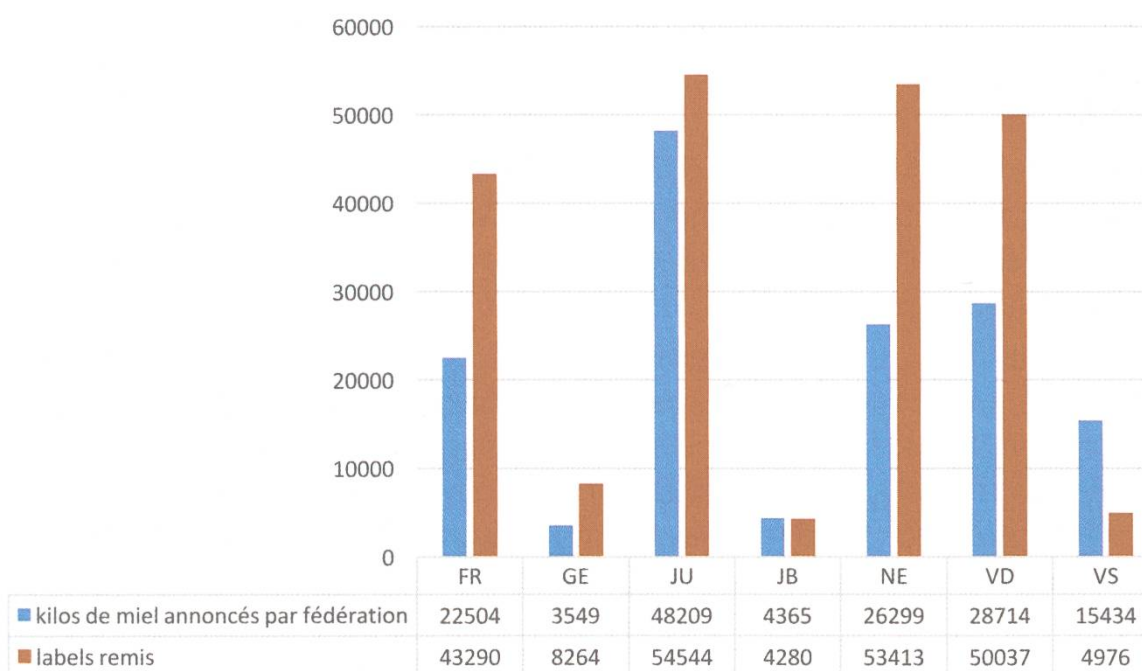


Au 1^{er} janvier 2021, la SAR comptabilisait 422 apicultrices et apiculteurs labellisés, soit 11,2 % de ses 3'777 membres. Afin de répondre au contrat de l'aide financière liée à la vulgarisation, la SAR devrait avoir 20 % d'apiculteurs adhérant au label d'or apisuisse.

Quantité de miels labellisés et labels vendus

Les conditions météorologiques exceptionnelles ont été profitables à la production de miel : nos butineuses ont pu pleinement profiter de la floraison des plantes mellifères pour le miel de

kilos de miel annoncés et labels vendus par fédération



fleurs. Les fortes chaleurs et le manque de pluie ont également contribué au développement des colonies de pucerons, de lachnides et de cochenilles, insectes producteurs de miellat, base nécessaire à nos abeilles pour la fabrication des miels de miellats.

En 2020, au niveau du label d'or en Suisse romande, 149'074 kg ont été annoncés, répartis sur 925 lots, pour une mise en place de 218'804 labels. Pour comparaison, en 2019 on comptabilisait 55'472 kg pour 94'966 labels.

Analyse des miels

Les miels analysés dans le cadre du label d'or apisuisse sont tous conformes aux exigences inscrites dans le règlement du label d'or apisuisse. Les paramètres suivants ont été contrôlés : Taux d'humidité, HMF, Conductivité électrique, 1,4-Dichlorobenzène, Naphtalène, Thymol.

Résidus dans les miels - Glyphosate

Le glyphosate est un élément qui fait actuellement la une des préoccupations de plusieurs milieux tels que les politiques, les organisations de protection de l'environnement, les consommateurs ou la presse. Plusieurs articles parus dans les médias concernant des résidus de glyphosate dans les denrées alimentaires nous ont amenés à une réflexion : trouve-t-on également des résidus de glyphosate dans nos miels suisses ? Afin de répondre à cette question pertinente, nous avons mené en 2020 une campagne d'analyses, ciblant des ruchers en Suisse romande. Pour cette étude, 7 miels issus de 7 ruchers situés dans un rayon inférieur à 3 km de parcelles susceptibles de traitements aux pesticides dont le principe actif est le glyphosate, ont été analysés par un laboratoire accrédité.

Contre toute attente, dans 3 des 7 miels analysés, des concentrations significatives de glyphosate ont été mesurées. **Il en ressort même qu'un miel dépasse la valeur légale autorisée. Le lot complet de cette récolte de miel a dû être retiré de la vente et éliminé.**

Ces résultats nous préoccupent au plus haut point. Après synthèse de la situation, il en ressort que le champ situé à proximité des 3 ruchers dont les miels présentent des taux élevés de résidus de glyphosate, a été traité lors d'une journée ensoleillée, en pleine période de vol des abeilles.

Nous mettons en évidence une **incohérence légale** entre d'une part, les prescriptions et autorisations d'homologation des produits PPH utilisés dans l'agriculture et d'autre part l'Ordonnance du DFI sur les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les produits d'origine végétale ou animale.

Aucune irrégularité n'a été commise par les agriculteurs alors qu'il est de la responsabilité de l'apiculteur de retirer son lot de miel de la vente. Comment cela est-il possible ? Nous nous posons de nombreuses questions. Pourquoi se satisfait-on de « recommandations de bonnes pratiques agricoles » et que les traitements sur les prairies en fleurs sont autorisés ? Qu'en est-il du devoir de précaution ? La commission du miel apisuisse a mandaté le comité apisuisse afin d'intervenir rapidement auprès de l'OFAG.

Étiqueter correctement son miel

Chaque apicultrice et chaque apiculteur est responsable de l'étiquetage correct de ses produits. Quelles sont les informations obligatoires qui doivent figurer sur vos étiquettes de miel ?



1. Déclaration de la denrée alimentaire = MIEL.
2. Nom et adresse complète du producteur de miel, du conditionneur, du revendeur ou de l'importateur.
3. Pays de production, s'il n'est pas déjà mentionné dans la dénomination spécifique ou l'adresse. Exemple : miel suisse, miel de Gruyère.
4. Poids net : 1 kg, 500 g, 250 g suivi de « net ». Exemple : 500 g net
5. Taille minimale des caractères : pour les pots de 201 à 1'000 g : 4 mm ; pour les pots de 50 g à 200 g : 3 mm.
6. Le numéro de lot selon l'art. 27 LDA : par exemple L... ou une autre désignation, qui permet de retrouver facilement le lot de la production de miel.
7. La date de conservation est déterminée par l'apiculteur ou le conditionneur. Pour les apiculteurs avec le label d'or, il est recommandé d'indiquer un délai de 3 ans dès la récolte. Pour un lot de miel récolté en 2020, cela signifie : « à consommer de préférence avant fin 2023 ».

Profitez de consulter notre site internet abeilles.ch. Plusieurs documents et formulaires y sont disponibles.

Formation continue

Malheureusement la situation sanitaire liée à la pandémie a amené le comité central SAR à prendre la décision d'annuler les cours de perfectionnement initialement prévus le 14 mars 2020. Les informations nécessaires à la bonne conduite de la saison ont été transmises par courriel aux contrôleuses et contrôleurs respectifs.

Service pour les apiculteurs et apicultrices labellisés

Les apicultrices et apiculteurs qui participent au programme label d'or apisuisse bénéficient d'un service gratuit de mise en ligne de leur profil personnel. Sur votre profil vous avez la possibilité de vous présenter brièvement, d'informer vos clients potentiels ou d'indiquer quels sont les produits actuellement disponibles. Les personnes intéressées arrivent sur votre profil en cliquant sur votre nom dans les résultats de la recherche des apiculteurs labellisés.

Pour plus d'information, consulter la page :

<http://www.abeilles.ch/themes/apiculteurs-labellises.html>

Le label d'or et ses coûts pour 2021

Les coûts relatifs à l'obtention du label d'or sont les suivants :

- le contrôle d'exploitation effectué tous les 4 ans revient à 40 CHF.
- l'annonce pour un contrôle du miel auprès d'un contrôleur d'exploitation s'élève à Fr. 3.– par lot.
- Une taxe de 10 centimes par kilo de miel déclaré est prélevée.
- Un maximum de 4 labels par kilo de miel déclaré est remis gratuitement.

Ces différents revenus sont en majorité utilisés pour défrayer les contrôleurs de sections et de fédérations. Le bénéfice sert à promouvoir le label, payer les frais d'analyses des miels, former les contrôleurs et offrir des cours aux apiculteurs labellisés. Un miel labellisé apisuisse se vend en général un franc de plus par kilo qu'un miel traditionnel. Les coûts liés au label sont ainsi largement récupérés.

Renouvellement des certificats de 2017

Le contrôle d'exploitation est valable 4 ans, les apicultrices et apiculteurs labellisés en 2017, doivent effectuer le renouvellement de leur certification et contacter le ou la responsable du label d'or de sa région.

Un miel de qualité mérite d'être mis en valeur.

Le label d'or apisuisse répond à la demande des consommateurs.

L'apiculteur labellisé s'engage pour un miel suisse de qualité, proche de la nature. Hygiène et propreté irréprochables à toutes les étapes de production sont les garants d'un produit alimentaire exemplaire. Le label d'or garantit aux consommateurs un miel indigène avec une production basée sur les principes du développement durable.

Une production contrôlée + la garantie de pot scellé avant ouverture

S'engager fièrement pour un produit de qualité

Comment adhérer au label apisuisse ? Contactez votre responsable de section ! Les contrôleurs d'exploitation vous conseilleront avec plaisir. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet www.abeilles.ch ou dans l'agenda apicole de 2021.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison apicole 2021.

Sonia Burri-Schmassmann, Responsable SAR pour le label d'or

Projet de numérisation de la Revue suisse d'apiculture

Le projet de numérisation de la revue présenté l'année dernière a été reconsidéré suite à une prise de contact avec la Bibliothèque nationale suisse qui archive le site www.abeilles.ch. En effet, selon cette institution, notre revue est considérée comme étant d'intérêt national et sera intégrée à la collection e-periodica de la bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zürich. L'offre de l'EPF est plus complète que celle qui avait été présentée l'an dernier. Elle comprend en effet tout le travail de traitement et d'archivage des images, reconnaissance optique de texte, référencement DOI et mise en ligne. Le montant total du projet s'élève à CHF 46'110.- dont près de 70 % pris en charge par la bibliothèque de l'EPF. Il ne restera qu'un montant de CHF 14'120.- à charge de la SAR (contre CHF 24'000 dans le projet envisagé l'an dernier qui ne prenait en compte que le travail de digitalisation). Une demande de soutien financier pour alléger le montant restant à la charge de la SAR est en cours d'examen. Si cet investissement est accepté, notre revue sera accessible en ligne à tout un chacun de partout dans le monde. La solution de l'EPF offre ainsi une garantie de pérennité et mettra au mieux en valeur une publication de plus de 140 ans. Cela n'affecte en rien nos relations avec la Médiathèque du Valais qui reste dépositaire de notre bibliothèque et de nos archives papier.

Francis Saucy, rédacteur

Proposition d'introduction d'une cotisation partenaire

Le comité propose l'introduction d'une cotisation partenaire s'adressant aux personnes s'occupant conjointement d'un (ou de plusieurs) rucher(s) et désirant tous être membres SAR (couple, parent/enfant, amis, ...). En effet, dans de telles situations, l'inscription de tous les partenaires à la SAR implique certains doublons (assurance, revue et agenda) et donc des coûts inutiles. De l'autre côté, les partenaires apicoles non-inscrits à la SAR ne peuvent pas être délégué(e)s ou s'engager dans des fonctions cadres. De plus, les modifications en cours concernant les services sanitaires de santé animale (dont le service sanitaire apicole) risquent d'entraîner la limitation de certains services aux seuls membres payant la cotisation à apiservice (dont les membres SAR).

Le montant de la cotisation partenaire proposée est de 22 CHF et couvre la cotisation à apiservice et apisuisse ainsi que les frais administratifs, mais ne comprend pas d'assurance, de revue ou d'agenda. La cotisation de la personne à laquelle le (la) membre est affilié(e) reste inchangée à 53 CHF. Plusieurs partenaires peuvent être affiliés à un même membre « standard ».

L'introduction d'une cotisation partenaire entraînerait une légère modification dans la gestion de l'encaissement des cotisations par les sections, sociétés ou fédérations. Il serait nécessaire

d'enregistrer également le nom de la personne à laquelle le (la) membre partenaire est affilié(e). Mais ceci peut être introduit dans la gestion des membres sans efforts trop importants.

Le montant de 53 CHF concerne uniquement la cotisation SAR. La cotisation que l'apiculteur paie en réalité comporte également la cotisation pour sa section, société et/ou fédération. Ce montant est décidé par celles-ci. Dans le cas de la cotisation partenaire, il leur reviendra également de fixer le montant leur revenant.

Nous pensons qu'offrir cette possibilité supplémentaire répond au besoin de certains de nos membres et de leurs partenaires apicoles et proposerons donc l'introduction de cette nouvelle cotisation partenaire lors de l'assemblée des délégués 2021 pour une entrée en vigueur en 2022.

La cotisation partenaire en bref

- Le (la) membre partenaire doit obligatoirement être affilié(e) à un(e) membre SAR « standard »
- Le nombre de membres partenaires affilié(e)s n'est pas limité
- L'exploitation du (des) rucher(s) doit être commune
- Le montant de la cotisation partenaire est de 22 CHF
- La cotisation du membre auquel le membre partenaire est affilié reste à 53 CHF

Pour le comité, Benoît Droz

Publicité

Offre bocaux à miel à palettes				
Franco domicile tout compris				
Prix valable pour bocaux assortis/combinés. Le prix est valable pour le montant total des palettes achetées, même avec des pots de différente capacité.				
1 Kg avec couvercle	-.66	-.59	-.52	Sur demande
1/2 Kg avec couvercle	-.43	-.39	-.35	
1/4 Kg avec couvercle	-.40	-.37	-.34	
1/8 Kg avec couvercle	-.36	-.34	-.32	
50 g avec couvercle	-.33	-.30	-.28	
Couvercle seulement-carton	-.18	-.15	-.13	
Dès palette	6-10 Pal.	+11 Pal.	+21 Pal.	+35 Pal.
bocaux assortis / combinés				
Livrés à domicile = Livraison inclus dans le prix.				
TVA compris – Facture 20 jours net. - Échantillons gratuits sur demande.				
1 palette (1 Kg) = 98 emballages de 12 pièces = 1'176 p.				
1 palette (1/2 Kg) = 96 emballages de 25 pièces = 2'400 p.				
1 palette (1/4 Kg) = 99 emballages de 24 pièces = 2'376 p.				
1 palette (1/8 Kg) = 80 emballages de 35 pièces = 2'800 p.				
1 palette (50 g) = 54 emballages de 54 pièces = 2'916 p.				
Crivelli Emballages - 6830 Chiasso				
☎ 091 647 30 84 crivelliimballaggi@hotmail.com				



apisuisse

Enquête sur les pertes de colonies: Participez vous aussi!

Pour mieux appréhender le phénomène des mortalités hivernales de colonies, il est important de pouvoir disposer de données fiables sur les pertes effectives. Aidez-nous à collecter des données exactes en participant à notre recensement. Notre souhait serait que 10% des apiculteurs suisses y participent.

**Vous pouvez vous inscrire sur notre page Web jusqu'au 28.3.2021:
www.abeilles.ch/recensement**

Début avril, vous recevrez par e-mail un message vous permettant d'accéder à l'enquête. *Les personnes qui ont déjà participé à une telle enquête dans le passé sont déjà enregistrées et recevront automatiquement l'accès à ce nouveau recensement des pertes. Une réinscription n'est donc pas nécessaire pour ces apicultrices et apiculteurs.*

Parmi les participants, 5 x 1 carton de couvercles (800 pièces) pour pots de miel d'une valeur de CHF 216.– seront tirés au sort. **Les gagnants de l'enquête d'automne 2020 sont:** R. von Däniken SO / J. Köpfer BL / M. Angst SG / E. Gremaud FR / A. Ruggirello TI.

apisuisse, Jakob Signer-Strasse 4, 9050 Appenzell, Tel. 071 780 10 50
www.abeilles.ch, sekretariat@bienenschweiz.ch

Publicité

Nous recherchons de suite du

Miel Suisse

à partir de 100 kg - Récolte 2020

Narimpex SA Bienne

Veuillez prendre contact avec :

Monsieur Reto Fantoni - 032 366 62 05 - rfantoni@narimpex.ch